

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3373>



Prochain Conseil Départemental : jeudi 11 mars 2010

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: jeudi 25 février 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

JEUDI 11 mars 2010,

de 14 H 30 à 18 H

MAISON DES SYNDICATS, CHALON/SAÔNE

Ordre du jour :

- Préparation de la rentrée 2010 dans les lycées et les collèges : bilan des CTPA et CTPD de février.
- Point sur les réformes en cours : lycée, collège, mastérisation...
- Préparation des CTPA (du 24 mars) et CTPD (du 15 mars), consacrés à la création et suppressions de postes.
- Perspectives d'action.

Merci d'apporter tout élément relatif à la préparation de rentrée dans votre établissement, et particulièrement : pour les lycées toute information sur les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé ; pour les collèges, l'enquête de rentrée adressée à chaque section d'établissement par la section départementale.



Nota

– Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

– Autorisation d'absence :

la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 8 mars : téléchargez le modèle ci-joint.

